



# DOSSIER D'ÉTUDE AVANT OUVERTURE DE TOUT NOUVEAU COMMERCE

Ce dossier est destiné à étudier votre projet d'ouverture de commerce à Montluçon, en accord avec l'arrêté municipal n°AGV 2025-1035 du 13 août 2025.

*Veillez remplir chaque section avec précision. Si un champ ne s'applique pas, veuillez indiquer « N/A ».*



Numéro de dossier : .....

Date de dépôt du dossier : .....

# 1. INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

1.1 Nom / Prénom : .....

1.2 Adresse : .....

1.3 Téléphone : .....

1.4 Email : .....

# 2. INFORMATIONS JURIDIQUES

2.1 Statut juridique : .....

2.2 Date de création : .....

2.3 Dirigeants : .....

2.4 Dénomination de la société : .....

2.5 N° d'immatriculation : .....

2.6 Adresse du siège social : .....

# 3. PROJET

## **A/ Description détaillée du projet :**

3.A.1 Nature de l'activité :

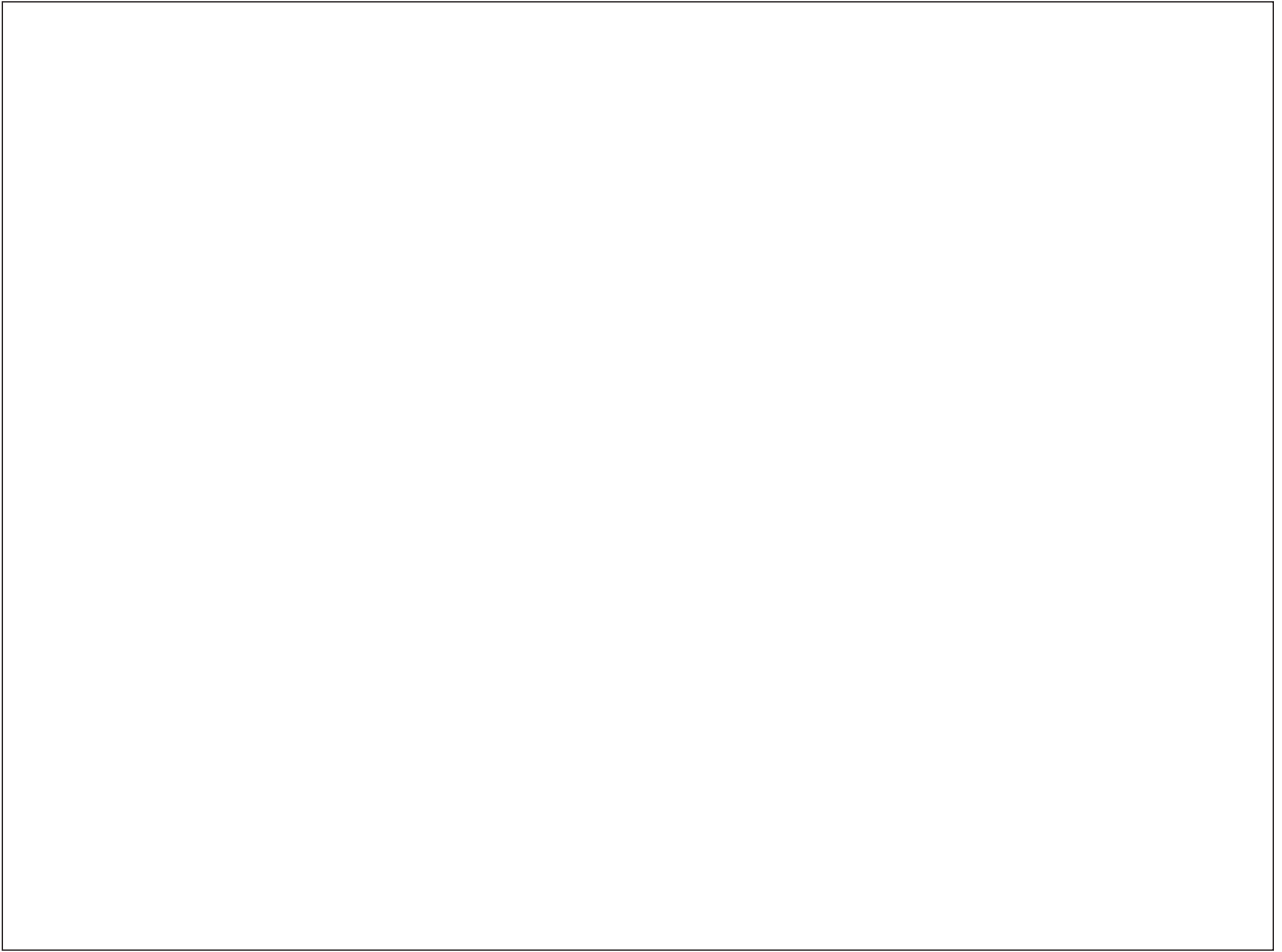
3.A.2 Lieu/local pressenti :

3.A.3 Présentation du projet - vision et missions du commerce :

3.A.4 Types de produits proposés :

3.A.5 Jours et heures d'ouverture/fermeture :

3.A.6 Plan détaillé des installations (avec indication des zones de vente, de stockage, et des espaces réservés au public)



**B/ Critères complémentaires du projet :**

3.B.1 Description des mesures envisagées pour être conforme aux normes d'hygiène et de santé (suivant l'activité) :



3.B.2 Description des mesures envisagées pour faire preuve d'une gestion responsable des déchets :



3.B.3 Description des mesures envisagées en matière de conformité esthétique de l'enseigne et de la façade :

3.B.4 Description des travaux envisagés (travaux intérieurs) :

3.B.5 Description des mesures envisagées concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au sein de l'établissement :

3.B.6 Autres observations :

# DOCUMENTS REQUIS

1. Le présent dossier de candidature complété et signé
2. Plan des installations avec indication des zones de vente, d'accueil du public, de stockage
3. Photos du local, de l'enseigne et de la vitrine commerciale
4. Plans des éventuels travaux de modification ou de rénovation envisagés
5. Certificats de conformité aux normes d'hygiène si disponibles
6. Déclaration de l'activité auprès la direction départementale en charge de la protection des populations (DDETSPP) si nécessaire
7. Récépissé de dépôt de dossier d'autorisation de travaux au titre du code de la construction et de l'habitation (aménagement intérieur)
8. Pour les travaux de façade, récépissé de la déclaration préalable des travaux au titre du code de l'urbanisme (extérieur)
9. Pour les travaux intérieurs dans le périmètre protégé : autorisation d'urbanisme et accord de l'Architecte des Bâtiments de France
10. Récépissé de dépôt d'autorisation préalable de la pose d'enseigne au titre du code de l'environnement, pour accord de l'Architecte des Bâtiments de France au sein du périmètre protégé
11. Attestation de non condamnation obtenue auprès d'une Chambre consulaire

J'atteste que l'ensemble des informations fournies dans ce dossier sont exactes et complètes. Je m'engage à respecter strictement l'ensemble des mesures envisagées qui y sont décrites.

Montluçon, le .....

Nom du signataire : .....

Signature et cachet

# LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

## **Le centre historique de Montluçon :**

- l'ensemble des rues à l'intérieur du cercle formé par les boulevards Carnot et de Courtais
- le boulevard Carnot
- le boulevard de Courtais

## **Les avenues, rues, places, square et quai suivants dans leur totalité :**

- avenue Marx Dormoy
- avenue Jules Ferry
- avenue de la République
- rue Faubourg Saint-Pierre
- rue Bretonnie
- rue Barathon
- rue des Forges
- rue de la Presle
- rue Paul Constans
- rue de l'aqueduc
- rue Chabot d'Allier
- rue Victor Hugo
- rue de la Batellerie
- rue de la Bascule
- rue Mondétour
- place Louis Bavay
- place Jean Dormoy
- square Winston Churchill
- quai Ledru Rollin

En dehors de ce périmètre, un périmètre de 150 mètres autour des établissements d'enseignement (publics et privés, de tout degré scolaire de l'école à l'université) ou de formation.



## Où déposer votre dossier

Direction Attractivité, Enseignement Supérieur et Innovation  
Mission commerce

Cité administrative  
1 rue des Conches  
03106 Montluçon Cédex

## Contact

Téléphone : 04 70 08 19 97

Mail : [attractivite@montlucon-communaute.fr](mailto:attractivite@montlucon-communaute.fr)

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

### **Protection de vos données personnelles**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous êtes informés que les données personnelles que vous communiquez à la Direction Attractivité, Enseignement Supérieur et Innovation de la Ville de Montluçon, responsable de traitement, feront l'objet de traitements de données. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Les données personnelles que vous communiquez sont destinées au personnel habilité de la Direction Attractivité, Enseignement Supérieur et Innovation de la Ville de Montluçon, des données peuvent être transmises le cas échéant aux propriétaires de commerce et porteurs de projets. Les données recueillies seront conservées 5 ans. Les mesures techniques et organisationnelles appropriées seront mises en œuvre afin de garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données personnelles recueillies. Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la Direction Attractivité, Enseignement Supérieur et Innovation de la Ville de Montluçon ou le délégué à la protection des données, par voie électronique à [dpo@mairie-montlucon.fr](mailto:dpo@mairie-montlucon.fr) ou voie postale à Délégué à la protection des données – Mairie de Montluçon - 1 rue des Conches - 03100 Montluçon. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.